



ARRÊTÉ N° 65/2026

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Rue Du Pont des Brets Du 28 Avril au 29 mai 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise STE ARMOR en date du 07 avril 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement rue du Pont des Brets pour des travaux sur le réseau électrique aérien.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant sur le réseau électrique aérien, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue du Pont des Brets du 28 avril au 29 Mai 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise STE ARMOR.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise STE ARMOR.

Fait à QUÉVERT, le 15/04/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 17 avril 2026